



## «Compétences pour demain, manager les transitions»

### FAIRE APPEL À UN CONSULTANT

**Vous menez une réflexion  
autour de la gestion de vos ressources humaines,  
vous souhaitez mettre en place  
une démarche compétences dans votre entreprise**

AGEFOS PME vous propose :

- **Un accompagnement dans la rédaction du cahier des charges** visant à préciser, clarifier votre demande.
- **Un accompagnement dans la présélection des consultants**, en partenariat avec l'Association Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).  
> AGEFOS PME transmet votre cahier des charges à l'ARACT qui, fort de son réseau de consultants, pourra vous orienter dans le choix d'un prestataire.
- **Un accompagnement financier** possible à hauteur de **50% maximum du coût du consultant** dans la limite de 12 jours d'intervention et d'une facturation à 1200 euros par jour maximum (financement EDEC/FSE)

Pour mettre en place cette collaboration, les documents ci-après doivent être transmis à AGEFOS PME **avant l'intervention du consultant** :

- procès verbal de consultation sur le projet des délégués du personnel, ou du comité d'entreprise,
- fiche d'engagement de l'entreprise, convention,
- offre de service du consultant sélectionné précisant la proposition méthodologique, les modalités d'animation du projet, le devis de réalisation (durée et coût).

Les subventions EDEC/FSE seront versées **au terme de l'intervention** (chèque émis par AGEFOS PME) sur présentation :

- de la facture,
- des feuilles d'émargements,
- d'un compte rendu du déroulement de l'intervention et de ses résultats.

Pour plus d'informations, contactez :

| Sophie LARIVIERE au 05 46 44 04 20

| Cécile MARTINEAU au 05 49 01 78 30

**AGEFOS PME,**

**1<sup>ER</sup> RESEAU**

**D'EXPERTS**

**POUR**

**LA FORMATION**

**ET L'EMPLOI**



Direction régionale  
du travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
de Poitou-Charentes



UNION EUROPEENNE  
Fonds Social Européen

